

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

4. Mise en place d'une tarification de location des barnums de la commune.

La commune dispose de deux barnums de 3 mètres x 6 mètres et de deux barnums de 3 mètres x 3 mètres qui sont utilisés lors d'évènement organisés par la commune.

Au vu des demandes de locations des particuliers pour des évènements familiaux ou dans le cadre de la location de la salle polyvalente il est proposé de louer ces barnums.

Les tarifs suivants pourraient être appliqués à partir du 1^{er} décembre 2023 :

- 149 € pour un barnum 3m x 3m pour une location seule sur un week-end ou deux jours consécutifs semaine,
- 299 € pour un barnum 3m x 6m pour une location seule sur un week-end ou deux jours consécutifs semaine,
- 99 € pour un barnum 3m x 3m avec la location d'une salle communale sur un week-end ou deux jours consécutifs semaine,
- 199 € pour un barnum 3m x 6m avec la location d'une salle communale sur un week-end ou deux jours consécutifs semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de barnums ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de valider la tarification ci-dessus applicable à partir du 1^{er} décembre 2023,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

